

REPUBLICHE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL

COMMUNE DU LANDERON

ZONE DE PROTECTION CANTONALE (ZP1)

LES JOÛMES - LES ESCABERTS

Echelle: 1 : 5'000

Avril 2005

1	Auteur du plan: Service de l'aménagement du territoire Neuchâtel, le	2	Plan adopté, Neuchâtel, le Le Conseiller d'Etat, chef du département de la gestion du territoire:
3	Mis à l'enquête publique du au	4	Sanctionné par le Conseil d'Etat par arrêté de ce jour Neuchâtel, le Le (La) Président(e) Le Chancelier

LEGENDE

DISPOSITIONS DU PAC LES JOÛMES - LES ESCABERTS

PERIMETRE DU PLAN D'AFFECTATION CANTONAL

ZONE DE PROTECTION CANTONALE (ZP1) ET SECTEURS:

ZP1 - A"COMBAZIN"

ZP1 - B"LES ESCABERTS"

ZP1 - C"LES MAYES"

ZP1 - D"LE CHANET"

ZP1 - E"FONTAINE DE L'EPINE"

ZP1 - F"MONTHEY DU HAUT"

ZP1 - G"MONTHEY DU BAS"

INFORMATIONS INDICATIVES

FORETS

COURS D'EAU PERMANENTS ET TEMPORAIRES

ITINERAIRES PEDESTRES BALISES

LIGNE AERIENNE 16 KV (DONNEES ENSA PAR SCMC)

CABLE SOUTERRAIN 16 KV (DONNES ENSA PAR SCMAC)

ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES (ZONE S1)

ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES (ZONE S2)

LIMITES CADASTRALES (DONNEES DU SCMC)

10 cm = 500 mètres

Echelle : 1/5'000

Nord

Etabli sur la base du plan d'ensemble au 1:5000, Service des mensurations cadastrales, Neuchâtel

LEGENDE

INFORMATIONS INDICATIVES

ZONE DE CRETES ET FORETS (décret du 14 février 1966)

ZONE DE VIGNES ET GREVES (décret du 14 février 1966)

ZONE DE BIOTOPES (décret du 19 novembre 1969)
B5: LES JOÛMES NORD / B6: LES JOÛMES SUD

SURFACE D'ASSOLEMENT (CATEGORIE 2)

SURFACE D'ASSOLEMENT (CATEGORIE 3)

PERIMETRE DU PAC

PLAN DE SITUATION